



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE du 14 / 11 / 2024



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE

Inspectrice de l'éducation nationale : Mme GERVAIS Catherine

MEMBRES VOTANTS

ELUS	Présent	Excusé	ELUS	Présent	Excusé
Boz : GIRAUD Alain	X		SIVOS :		
BOYAT Dominique			GUICHARD Coralie	X	
Ozan : PESENTI Marie-Jeanne	X		THEVENARD Nathalie	X	
SERAFIN Valérie	X				
Reyssouze : PELUS Agnès	X				
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE	Présent	Excusé	DDEN	Présent	Excusé
Directeur Boz : MATHY Frédéric	X		D.D.E.N Boz : LOUBEJAC Marie-Claude	X	
MATHY Murielle	X		ROSSET Danièle	X	
Directrice Ozan : GROSSIORD Alexandra	X		D.D.E.N Ozan : COULAS Pascal		X
LUSSIAUD Karine	X		LOUBEJAC Yves	X	
DUPAQUIER Philippe	X		D.D.E.N Reysouze : DEGAY Jean-Luc		X
Directrice Reysouze : FOURNERET Florence	X		DUPASQUIER Claude	X	
RABUEL Valérie	X				
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES 7 votants maximum	Présent	Excusé	REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES 7 votants maximum	Présent	Excusé
AUCLAIR Camille	X		LEMARCHAND Aurélie	X	
BALON Elodie	X		MONIN Jennifer		
CORGET Pauline	X		PACORET Leslie		X
DELISLE DE BAIZE Angélique	X		PAQUELET Sandra		X
DOR Adeline	X		PEYROT Dominique		X
GAMBIN Amandine	X		ROUXEL Laetitia	X	
LEDUC Claire	X		SENER Mylène		
PARTICIPANTS AVEC VOIX CONSULTATIVE	Présent	Excusé	PARTICIPANTS AVEC VOIX CONSULTATIVE	Présent	Excusé
ATSEM Florence Borjon-Piron	X		ATSEM Nadine Boyat		X
ATSEM Anne Fossard	X				

Ordre du jour :

Proposition d'ordre du jour :

- 1- Présentation des membres du conseil
- 2- Dates des prochains conseils
- 3- Résultat des élections des parents *
- 4- Effectifs et répartitions du RPI pour l'année scolaire 2024-2025 *
- 5- Vote du règlement intérieur du RPI et présentation de la Charte de la laïcité *
- 6- Modalités d'accompagnement des élèves en difficulté – présentation RASED
- 7- Le RPI engagé dans le protocole pHARe *
- 8- Présentation de la matinée des parents du samedi 23 novembre*
- 9- Questions transmises/diverses.

* Documents transmis avec l'invitation :

- a- les résultats des élections des parents.
- b- les effectifs et répartitions du RPI pour l'année scolaire 2024-2025.
- c- le règlement intérieur du RPI pour relecture. Modifications proposées en surlignage jaune.
- d- le protocole pHARe
- e- affiche matinée des parents

□ Sujet 1 : Présentation des membres du conseil

Les membres du conseil d'école se présentent lors d'un tour de tables. Le rôle des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) est rappelé : nommés par l'Inspection Académique et le préfet, bénévoles, ils défendent l'école et peuvent avoir un rôle de médiation. Ils visitent les établissements et rencontrent les enseignants chaque année. Ils peuvent également rencontrer les communes ou les parents si besoin.

□ Sujet 2 : Dates des prochains conseils

Comme chaque année, les écoles du RPI ont fait une demande de dérogation auprès de l'Inspection Académique pour regrouper les conseils d'école des 3 écoles en un seul. La dérogation a été actée.

Trois conseils d'école du RPI pourront donc avoir lieu.

Jeudi 14 novembre 18 h 30 à BOZ - Jeudi 20 mars 18 h 30 à OZAN - Jeudi 19 juin 18 h 30 à REYSSOUZE

Chaque directeur présidera le conseil qui aura lieu dans sa commune.

□ Sujet 3 : Résultat des élections des parents

Document transmis avec l'invitation.

Sur le RPI, 93 votants sur 210 électeurs, 1 vote nul, 92 voix pour la liste présentée.

14 parents ont été élus.

La mise en place d'un vote électronique permettrait certainement une plus grande participation au scrutin mais ce fonctionnement reste coûteux... Une décision concernant les modalités de scrutin devra être arrêtée lors du dernier conseil d'école pour l'année 2025-2026.

L'ensemble des parents élus, qu'ils soient titulaires ou suppléants sont invités au conseil d'école mais seuls 7 parents peuvent voter (un par classe).

Comme l'an dernier, un trombinoscope des représentants des parents d'élèves est disponible sur le blog du RPI. Les coordonnées des parents élus ont été diffusées aux familles dans les cahiers de liaison.

Remarque : nous avons des parents délégués présents depuis longtemps. Or, 3 parents partiront l'année prochaine. Il sera donc nécessaire que l'équipe de parents se renouvelle.

□ Sujet 4 : Effectifs et répartitions du RPI pour l'année scolaire 2024-2025

Document transmis avec l'invitation.

Les prévisions demandées par l'Inspection académique ont lieu en octobre pour les futurs PS à la rentrée prochaine : actuellement, nous enregistrons : 3 futurs PS à BOZ/ 8 futurs à OZAN/ 8 futurs PS à REYSSOUZE, soit 19 PS de prévu.

M. MATHY rappelle le partage difficile de certaines sections sur plusieurs sites d'école pour les classes de GS, de CE2 et explique que les enseignants essaient d'informer au plus tôt les familles des répartitions envisagées.

Grâce à une bonne collaboration avec les communes, cette année encore, le nombre de petits annoncés sur les listes et le nombre réel d'inscrits étaient assez proches. Un courrier du SIVOS mi-décembre et des affiches pour inciter les nouveaux parents à venir inscrire, au plus tôt, leur enfant pour la rentrée 2025 sera une aide appréciable.

Madame LEDUC, parent délégué, précise qu'il est difficile pour les familles de se projeter quant à l'inscription des futurs PS. Par conséquent, les inscriptions sont souvent tardives.

Madame PESENTI, Présidente du SIVOS, et Madame PELUS, maire de REYSSOUZE, précisent que le département de l'AIN enregistre cette année une perte de 400 élèves et jusqu'à 800 élèves en 2026.

□ Sujet 5 : Vote du règlement intérieur du RPI et présentation de la Charte de la laïcité

Document transmis avec l'invitation.

M. MATHY relit les différentes modifications réalisées par l'équipe enseignante. Les membres du Conseil d'Ecole participent activement aux reformulations et les soumettent à l'équipe enseignante. Après différents ajustements, le règlement intérieur du RPI est voté à l'unanimité.

Remarque : Madame FOURNERET, directrice de l'école de REYSSOUZE, indique que l'école est bien obligatoire dès l'année des 3 ans. Madame FOURNERET précise que certains élèves de PS ne viennent pas l'après-midi, notamment en 1ère période.

Pour ce faire, un aménagement du temps scolaire doit être mis en œuvre lors d'une réunion d'Equipe Educative. Cet aménagement est proposé et validé par l'IEN en général si l'enfant est né en fin d'année ou s'il est suivi pour différentes pathologies. Il en est de même pour les enfants en situation de handicap.

-Présentation de la Charte de la laïcité :

Pour rappel, la laïcité est un principe de liberté, liberté de croire ou de ne pas croire. Elle est au fondement de notre société et de notre école qui doit préserver les élèves de tout prosélytisme idéologique, économique et religieux.

⇒ Sujet 6 : Modalités d'accompagnement des élèves en difficulté – présentation RASED

Mme LACOUR, enseignante RASED présente ce dispositif pour aider un enfant qui rencontre des difficultés à l'école.

Il s'agit d'un réseau car le RASED est une équipe pluridisciplinaire, normalement constituée de deux enseignants spécialisés (un enseignant travaillant sur le relationnel pour les troubles du comportement que peuvent rencontrer certains enfants et un autre enseignant à dominante pédagogique pour des élèves avec des difficultés persistantes). Ce réseau est d'ordinaire complété par un(e) psychologue scolaire.

Le RASED est piloté par Madame GERVAIS, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de BAGE.

Le RPI BOZ-OZAN-REYSSOUZE appartient au secteur de Pont-de-Vaux. La spécificité de celui-ci est qu'il ne compte qu'une seule enseignante spécialisée RASED à Dominante Pédagogique en formation cette année. Il n'y a plus de maître à dominante relationnelle.

Cette aide permettait de réaliser de nombreux dépistages en maternelle par rapport aux enfants qui n'arrivaient pas à devenir élève.

Il n'y a pas de psychologue scolaire non plus depuis quelques années, d'où la nécessité pour les écoles en cas d'urgence de faire appel à l'IEN qui décide ou non d'envoyer une des 2 psychologues scolaires des deux autres secteurs de BAGE et de VONNAS. OZAN en a fait la demande.

Le RASED fait également partie du pôle ressource de circonscription piloté par l'IEN avec comme partenaires les conseillers pédagogiques (ASH) , l'enseignante DICS dans notre cas c'est-à-dire chargée du bien-être à l'école et du climat scolaire.

Les démarches pour faire appel au RASED sont les suivantes :

C'est l'enseignant de l'élève qui remplit une Demande d'aide RASED et ce, quand les adaptations et la différenciation pédagogique de la classe ordinaire (APC, PPRE) n'ont pas permis à l'élève de surmonter/dépasser la difficulté, en mathématiques et en français.

Ces demandes d'aide sont présentées par l'équipe pédagogique lors d'un conseil de cycle RASED en début d'année scolaire.

Elles sont ensuite analysées en réunion RASED.

Puis, l'équipe RASED décide des écoles et des élèves qui seront accompagnés, en accord avec les priorités de l'IEN (écoles prioritaires, cycle 2, situations spécifiques...)

La Démarche de l'Enseignante Spécialisée RASED:

-observation de l'élève dans différentes situations de classe, entretien, grille d'observation, regards croisés avec l'enseignant de la classe, les parents

-identification des besoins

-proposition des objectifs à travailler (en lien avec l'analyse des Education Nationale). La particularité à cette rentrée, c'est que tous les élèves du CP au CM2 sont concernés afin de dresser un premier bilan quantitatif et qualitatif).

Les résultats des Evaluations Nationales sont présentés aux familles par l'enseignant de la classe et peuvent être analysés dans le cadre d'un conseil de cycle RASED (cas d'OZAN).

Les actions menées auprès des élèves présentant des difficultés :

Madame LACOUR se présente comme une maîtresse de l'aide, qui vient donner des coups de pouce. Un mot informatif est transmis aux parents. L'Enseignante Spécialisée peut être aussi sollicitée pour un entretien avec les familles des élèves suivis.

Madame LACOUR peut proposer de la co-intervention avec l'enseignant(e) de la classe : les études ont montré que les élèves ont besoin d'interactions avec les autres pour progresser. L'objectif de cette année à OZAN est de travailler sur la mémorisation orthographique. Ce principe de co-intervention s'inscrit dans la tradition des REP (Réseaux d'Education Prioritaire) : plus de maîtres que de classes.

Madame LACOUR peut également être invitée lors des réunions d'Equipe Educative : dans ce cas, il s'agit d'accompagner notamment le parcours scolaire des élèves, et ce notamment, des Elèves à Besoins Educatifs Particuliers, avec de plus en plus un travail en lien avec les intervenants extérieurs (orthophoniste, infirmière PMI, psychomotricienne).

Madame LACOUR remercie les collectivités et les élus quant à la mise à disposition des locaux : salle dans l'école aménagée pour permettre aux élèves d'apprendre dans de bonnes conditions : tables, chaises, espace suffisant pour permettre les déplacements si nécessaire

☐ Sujet 7 : Le RPI engagé dans le protocole PHARE *

Le document a été transmis en amont avec l'invitation.

A BOZ : Diffusion d'un questionnaire national élève mais aussi la sensibilisation aux questions liées au harcèlement ainsi que la lecture d'un album sur ce thème à la bibliothèque suivi d'un mini-débat. Le slogan est le suivant : « Ton problème, c'est notre problème ».

☐ Sujet 8 : Présentation de la matinée des parents du samedi 23 novembre

La proposition d'organiser une matinée des parents évoquée au premier conseil d'école de l'an dernier a été mise en œuvre.

L'objectif est de permettre aux familles d'être sensibilisées à certaines problématiques et d'identifier les acteurs et outils susceptibles de pouvoir les aider face à des fragilités ou difficultés de leur enfant.

Un bilan sera fait plus tard pour savoir s'il faut reconduire ce type d'initiative et sur quelles problématiques.

Voici le déroulé de l'organisation prévue :

9h15 - 9h30 : accueil et café

9h30 - 9h40 : **Présentation de la matinée** par les élus, les parents, les enseignants et le Sou des écoles : objectifs, organisation...

9h40 - 10h20 : **Présentation de différents professionnels, organismes, associations... pour accompagner les enfants et familles rencontrant des difficultés.** Intervention de la Maison de la parentalité.

10h20- 11h : 2 ateliers au choix :

- **présentation de différents troubles pouvant être rencontrés chez les enfants d'âge scolaire** (troubles neurodéveloppementaux — langage oral / langage écrit / mathématiques / bégaiement, trouble de l'oralité...) et quelques signes d'alertes et conduites à tenir pour chaque. Champs d'intervention des orthophonistes. Intervention de l'Association d'orthophonistes de l'Ain (40min)

- **écrans, sommeil, alimentation, hygiène, apprentissage de la propreté.** Co-intervention de l'infirmière scolaire et infirmière PMI.

11h-11h20 : Pause café - croissants

11h20 - 12h : **Echanges libres** à partir de 5 stands : PMI/infirmière - orthophonistes - maison de la parentalité - Sou. Prévoir quelques flyers ou documents à disposition des familles.

Une réunion du comité de pilotage (enseignants, parents, élus) et du Sou des écoles est prévue le lundi

18 novembre 2024 à la salle des fêtes d'OZAN afin de finaliser l'organisation de cette matinée.
Pour l'instant, nous n'avons que très peu de retours des familles souhaitant participer à cette manifestation. Il est donc possible que la matinée familles puisse être annulée.

- Sujet 9 : Questions transmises/diverses
Aucune question de parents n'a été transmise.

La séance est levée à 19h42.

Procès-verbal établi le 14/11/2024

Le président, directeur de l'école :
MATHY Frédéric.

Les secrétaires :
GROSSIORD Alexandra et ROUXEL Laetitia